

## REGLES DE CONDUITE ET DE SERCURITE

Les participants doivent suivre les consignes données par les moniteurs et se conformer aux règles usuelles de sécurité et de prudence.

Chaque participant doit prendre part à la vie communautaire des journées du camps (préparation des repas, rangements, etc.)

Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participants ne sont pas autorisés dans nos camps à la journée (ex : couteaux) et sont immédiatement confisqués par l'équipe d'animation.

Toute prise et/ou utilisation malveillante de vidéos ou photos par le participant, sera dénoncée au juge des mineurs.



## ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le formulaire d'inscription fait état de l'obligation pour les familles de prendre connaissance et d'accepter les conditions générales du 20 janvier 2020.

### FOR APPLICABLE

POUR TOUT Éventuel litige le droit suisse est applicable, le for étant fixé à Genève.

Conditions générales du 20 janvier 2020

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### INSCRIPTION

Les inscriptions à nos activités se font sur notre site internet ou par téléphone.

A la réception du formulaire, le processus d'inscription est activé, tout changement ou annulation doit être expressément communiqué par e-mail.

A L'ATELIER MANDALA se réserve le droit de refuser une inscription.

### INFORMATIONS RELATIVES À L'ENFANT

Les renseignements sanitaires doivent être remplis avec exactitude dans le formulaire d'inscription.

Ces informations sont importantes. Il incombe aux parents de prendre contact avec nous afin que nous préparions de manière optimale les conditions d'encadrement.

### PAIEMENT

L'intégralité du prix du camps doit être payée au plus tard un mois avant le début des camps, sans quoi l'enfant ne sera pas admis. Un acompte d'inscription de CHF 50% du prix, non-remboursable est demandé, elle est

payable soit en ligne au moment de l'inscription confirmer avec TWINT soit par BVR dans les 10 jours suivants l'inscription.

- Paiement en ligne avec TWINT : l'acompte sera déduit de la facture.
- Paiement par BVR : l'acompte sera déduit de la facture, une majoration de 3.- pour utilisation de BVR au guichet de poste. Payement du BVR en ligne sans majoration.
- L'inscription n'est définitivement prise en compte qu'après réception du paiement dudit acompte d'inscription.

### ANNULATION

Toute annulation doit être communiquée par

E-mail à [info@a-lam.ch](mailto:info@a-lam.ch)

- Si l'annulation intervient au moins un mois avant le début du camp à la journée, la totalité (moins l'acompte d'inscription) est restituée.
- Si l'annulation intervient dans les 4 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour du camp à la journée, la totalité est conservée ou due.

Annulation maladie ou accident

Camps à la journée en Suisse :

Un remboursement ne peut avoir lieu que sur présentation d'un certificat médical.

Si l'annulation a lieu durant les 4 semaines avant le camp à la journée : la moitié du prix du camp à la journée est remboursée.

### ASSURANCES

Le participant doit obligatoirement être assuré en maladie-accident. La famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Les frais liés aux soins médicaux donnés durant un camp à la journée par un médecin ou dans un cadre hospitalier sont exclusivement à la

charge des responsables légaux du participant et de son assurance maladie et accident, ces frais sont à rembourser A L'ATELIER MANDALA.

### RENOI OU DEPART VOLONTAIRE DU CAMP À LA JOURNÉE

À L'ATELIER MANDALA se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respectent pas les règles et consignes ou qui perturbent la vie du camp à la journée.

Toute information n'ayant pas été communiquée par les responsables légaux au moment de l'inscription et s'avérant nuisible au bon fonctionnement du camp à la journée des autres participants peut entraîner le renvoi immédiat du participant.

En cas de renvoi ou de retour volontaire, le prix du camp à la journée reste intégralement dû. Les éventuels frais d'intervention sont facturés en sus. Les responsables légaux doivent venir chercher le participant sur le lieu du camp à la journée et tous les frais inhérents au retour sont à la charge des familles ou institutions, en plus du prix du camp à la journée.

### DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Pour les camps hors de Suisse, l'enfant doit être muni d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Si l'enfant devait se voir refuser l'entrée d'un pays faute de présenter les documents exigés par les autorités, il ne pourrait pas être prétendu à aucun remboursement. Les frais de rapatriement étant alors intégralement mis à la charge des parents en sus du prix du camp à la journée.

## SANTÉ-VACCINATIONS

L'équipe d'animation prend toutes décisions utiles concernant les participants, notamment des mesures rendues nécessaires par leur état de santé. En cas de désaccord sur ce point, le représentant légal l'indique dans la rubrique remarque du formulaire d'inscription. Le contenu de la pharmacie fournie aux équipes d'animation est consultable sur demande. Hors des obligations spécifiques aux pays dans lesquels se déroulent les camps à la journée, aucune vaccination n'est en principe obligatoire, étant précisé que les vaccinations habituelles sont recommandées, notamment en ce qui concerne les zones où la vaccination contre la FSME (méningo-encéphalite à tiques) est recommandée : se référer au site de l'office fédéral de la santé publique OFSP.

### DROIT À L'IMAGE

À L'ATELIER MANDALA est autorisé à utiliser pour son usage interne et externe les photos prises durant les activités (camps, accueils...) par les équipes d'animation ou les personnes mandatées et sur lesquelles pourraient figurer les enfants ou les lieux où se déroulent les activités, et ce dans les limites du respect du droit à la personnalité. Cependant, vous ne souhaitez pas que votre enfant y figure. Il faut impérativement le mentionner l'or de l'inscription.

### RESPONSABILITÉS

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte ou de dégâts sur les effets personnels du participant. À L'ATELIER MANDALA décline également toute responsabilité pour les dégâts commis par l'enfant, volontairement ou involontairement, à des objets ou des tiers.